



Scooter (panne, qui doit réparer?)

Par isa83140, le 20/04/2009 à 18:06

Bonjour,

Nous avons acheté un scooter 125 en juillet 2008 garantie 1 an ,
l'achat a été effectué auprès d'un intermédiaire qui les a fait venir de Lyon (environ 400 km) le scooter a des problèmes qui nous mettent en danger sur la route (cale en plein rond point, ect..;)

ma question, qui est responsable, qui doit réparer le scooter , si c'est le magasin à Lyon les frais de transport sont à la charge de qui?

Précisions: à l'achat chez l'intermédiaire, le scooter n'était pas du tout immatriculé

Nous avons un reçu tamponné de l'intermédiaire (en gros il se lance la balle)

merci